

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

DEL-2024-102

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. FRANCOIS, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR - MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Rapport présenté par M. Lucien BOISIER.

Le SYANE dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'automne 2022, le SYANE, sur sollicitation de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, a mené une étude de faisabilité pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau public de chaleur majoritairement alimenté en bois énergie sur le Centre-Bourg de la commune, en articulation avec le projet d'aménagement immobilier.

Ce projet vise prioritairement l'alimentation en chaleur de bâtiments communaux existants, du projet d'aménagement immobilier situé à proximité directe du terrain identifié pour l'implantation de la chaufferie, d'un EPHAD et de serres privées.

Par délibérations concordantes, respectivement en dates de janvier et avril 2024, la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY a confié, par transfert de compétence, la réalisation de ce projet au SYANE.

Le Comité syndical du 11 avril 2024 a délibéré favorablement sur la gestion en régie de ce projet, et confié la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du réseau à Syan'Chaleur, régie du SYANE dotée de la seule autonomie financière.

Dans ce cadre, il y a lieu de disposer d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé pour la mise en place et le suivi des différents marchés nécessaires à la réalisation du réseau public de chaleur et de ses moyens de production.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un réseau public de chaleur alimenté majoritairement à partir de bois énergie sur SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY.

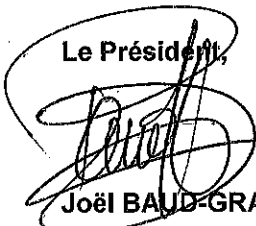
Le marché est un accord-cadre de prestations intellectuelles à bons de commandes mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 130.000 € HT sur la durée globale du marché, qui court à compter de sa notification et jusqu'à la réalisation de deux années pleines d'exploitation du réseau de chaleur, sans que la durée du marché ne puisse excéder le 31 décembre 2028.

Le Président, représentant de l'entité adjudicatrice, propose d'attribuer le marché à INDDIGO, qui présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de prestations intellectuelles proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commandes relatifs au marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUES